

**une CGT à plus de 40 %
de représentativité dans le privé
et dans le public**



Sommaire

2
Territoriaux :
des résultats
époustouflants

3
Résultats Elections
* INDECOSA CGT
* ARKEMA Saint Auban
* CPAM
* ADSEA

4-5
Santé :
un résultat
historique !!! 20 points
devant FO et 35 points
devant la CFDT.

6
Le bulletin de salaire :
Pourquoi les différentes
branches ?

7
Un peu d'humour

8
Projet de fusion
SAMU 04 et 05

**Numéro
Décembre 2014**

EDITO

Dans les cours d'écoles et dans les salles des profs, on ne parle plus que de ça : le ministère de l'éducation envisage de supprimer les notes. Adieu les zéros, la tête à Toto, et le bonnet d'âne.

Une nouvelle échelle comporterait quatre à six «niveaux de maîtrise», associés à des codes couleurs.

Une pastille rouge vif signalera : "Tu n'as vraiment rien compris". Du rouge vif, on a envie d'en mettre tout plein sur la feuille de route du gouvernement caractérisée par une fuite en avant libérale.

Que dire de la loi Macron en cours ? Libéralisation des professions réglementées, Augmentation du travail le dimanche, réduction des horaires faisant partie du temps légal de nuit afin de moins payer les salariés en nocturne, simplification administrative (notamment sur les procédures relatives aux licenciements), libéralisation des transports, volonté de remise en cause des conseillers prud'homains, remise en cause des tribunaux de commerce...

Que dire de leur conception de la démocratie sociale dans les négociations en cours ? Les seuils sont attaqués au niveau du privé. Si on tombe les seuils au niveau du privé, on risque d'avoir des conséquences également dans la fonction publique. Il y a une volonté de remettre en cause la légitimité du délégué syndical et notamment ses prérogatives dans le cadre des NAO. Ce qui est visé, ce sont les plus de 50, pour déplacer les seuils, et supprimer les droits des salariés dans les boîtes. La Patronat, qui a l'oreille attentive du gouvernement, cherche à renforcer le lien de subordination vis à vis du salarié.

C'est dans ce contexte politique et social lourd d'enjeux que les salariés se sont prononcés, ont renouvelé leur confiance dans l'action des militantes et militants CGT de terrain, en signifiant leur volonté de constructions de réelles alternatives lors des élections professionnelles du 4 décembre.

Face à des pouvoirs publics qui façonnent une société qui place l'homme au second degré, voire au troisième degré, la CGT reste le véritable contre-pouvoir efficace.

C'est à partir de cette confiance renouvelée que la CGT prendra ses responsabilités et agira pour construire, avec l'ensemble des personnels, les actions locales ou nationales, professionnelles et interprofessionnelles, les initiatives de luttes et d'actions pour faire entendre leur voix.

Dans le 04, la CGT, première organisation syndicale, renforce sa première place. Les salariés ont besoin d'un syndicat fort et crédible. Nous sommes le syndicat numéro 1, nous sommes le syndicat le plus proche des salariés, nous sommes le syndicat qui défend le mieux les salariés. Combien de camarades disent régulièrement qu'il y a des salariés qui votent ou sont syndiqués dans d'autres organisations syndicales, et pourtant quand ils ont de réels problèmes, c'est la CGT qui viennent voir. Notre travail est reconnu en interne mais également en externe. C'est pour cela que nous devons rapidement solutionner nos problèmes internes, mettre en place les conditions pour ne plus que ces faits se reproduisent, et pour que les syndiqués n'aient plus aucun doute envers les dirigeants nationaux.

Cette affaire où les médias et le Patronat s'en donnent à cœur joie en ce moment pour expliquer ce que doit être la position de la CGT et comment doit être organisée la CGT...nous devons en sortir par le haut. Il faut que les camarades sur le terrain puisse se concentrer uniquement sur le revendicatif et ne soient pas parasités par des problèmes de personnes et d'ambition personnelle.

Nous avons besoin, dans un premier temps, d'un retour aux sources aux valeurs fondatrices de notre organisation, notamment : la transparence, la démocratie et le respect des statuts. Nous avons ensuite besoin, dans un second temps, de moderniser nos pratiques et améliorer notre fonctionnement afin que la qualité de vie syndicale ne reste pas un projet ou une théorie. Lors de la CE de l'UD du 9 décembre, après nous être félicités des bons résultats, nous avons pris l'engagement de renforcer notre engagement sur la qualité de vie syndicale ouvrant ainsi de belles perspectives pour l'année qui arrive.

TERRITORIAUX DU 04 : élections du 4 décembre

Epoustouflant !!!!

La CGT conforte sa première place dans la Fonction Publique Territoriale dans les Alpes de Haute Provence Au centre de gestion de 39.32 % en 2008 à 46.82 % en 2014 soit +7.5 %. Sur l'ensemble des collectivités locales des Alpes de Hautes Provence 33.2 % en 2008 à 41.39 % en 2014 soit +8.19 %.

Pour la première fois, un peu plus de 5 millions d'agents de la fonction publique ont été appelés le même jour à participer au vote de leurs représentants du personnel.

Ils ont été désignés pour 4 ans. Au comité technique bas-alpin des territoriaux, qui représentent 5 639 personnes, la CGT l'emporte avec 1 445 voix,

Force ouvrière 991 voix, 659 allant à la CFDT, 202 à SA-FPT, 143 à l'Unsa, 65 à FA-FPT et 50 à la FSU.



Pour la CGT des territoriaux du 04, des Services publics, les collectivités locales doivent toujours plus et mieux répondre aux besoins grandissants des populations en matière de service public.

Elles ont également un rôle clé à jouer pour un aménagement harmonieux du territoire et pour le développement économique, au service de l'emploi. Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un service public de qualité quel que soit son lieu de vie ou de travail, sur l'ensemble du territoire.

Les personnels territoriaux sont loin d'être des nantis, bien au contraire ! Perte de pouvoir d'achat, conditions de vie et de travail de plus en plus dégradées, telles sont les réalités que nous vivons.

Le Statut de la Fonction publique territoriale, tant attaqué par nos adversaires, protège avant tout les citoyens de l'arbitraire, du favoritisme, des passe-droits et des combines.

Il garantit en effet la neutralité, l'indépendance des fonctionnaires de toute pression financière, politique, partisane. Il est la condition indispensable d'un service public impartial et de qualité.

Durant ces derniers mois, les militants du département, avec le soutien de l'interpro, ont effectué un remarquable travail de préparation des élections, qu'il convient de saluer comme il se doit. Ce sont de très nombreuses de rencontres avec les personnels, de réunions d'information, de distributions de tracts qui ont été organisées. Nous nous félicitons de la présence de davantage de listes CGT par rapport au dernier scrutin en 2008, des listes construites avec les agents territoriaux, des listes que nous avons mises à la disposition des agents pour se faire entendre.

Les prochains mois vont être marqués par la réforme territoriale : mise en place des métropoles, fusion des régions, projet de nouvelle organisation territoriale de la République, le tout au service du Pacte de responsabilité et de la baisse de plus de 11 milliards de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État aux collectivités locales.

La CGT continuera de combattre l'ensemble de ces réformes et d'avancer ses propositions et vos revendications : augmentation des salaires ; moyens financiers à la hauteur des besoins de service public ; amélioration des conditions de travail ; titularisation des précaires en remplissant les conditions ; consultation de la population et des agents sur tout nouveau projet de réforme ; ... Autant de propositions qui vont dans le sens du service public, de la cohésion sociale, du développement de l'économie et de la relance de l'emploi.



INDECOSA CGT 04 : C'est reparti pour 4 ans !

888 votants, 777 bulletins pour INDECOSA CGT, 98 blancs et 12 nuls

Taux de participation : près de 20% avec plus de logements loués contre 17% en 2010.

L'association va continuer de se battre pour l'amélioration des conditions de vie des locataires H2P.

Une réunion s'est déroulée à l'UD après les résultats, il a été décidé de faire un petit livret pour informer les locataires. Avec une présentation de tous les élus (titulaires et suppléants), photo+ n° de portable.

Un grand merci à toutes les UL qui leur permettent d'effectuer des permanences.

ARKEMA SAINT AUBAN **RESULTATS** **DES ELECTIONS** **PROFESSIONNELLES :** **LA CGT TOUJOURS** **MAJORITAIRE !**

Malgré l'évolution du salariat,
la CGT conforte
sa première place

Collège OE

CE : 2 élus Titulaires, 2 élus suppléants

DP : 3 élus titulaires, 3 élus suppléants

Soit un taux
de représentativité de 80% !

Collège TAM et IC

CE : 2 élus sur 4 sièges, 2 élus suppléants sur 4 sièges.

Soit un taux
De représentativité de 40%

DP : 2 élus sur 4 sièges, 2 élus suppléants sur 4 sièges.

Soit un taux
de représentativité de 43%

Résultats de la CPAM élections délégation unique du personnel

Collège employés et niveau 4 titulaires : inscrits 129 - votants 116 - Blancs/nuls 8 - Exprimés 108 - CGT 49 voix élues cgt Catherine LYONS, Catherine Mariaud, Hélène SABAU / FO 59 voix

Collège employés et niveau 4 titulaires : inscrits 129 - votants 116 - Blancs/nuls 7 - Exprimés 109 - CGT 50 voix élues cgt Claude GENRE, Bénédicte PAUL, Nicolas CASALTA / FO 59 voix

ADSEA 04 : **Résultats** **des élections** **de la** **délégation** **unique** **du personnel**



Il y avait deux listes CFDT / CGT. C'est la CGT qui a été élue avec pour :

- **les 2 DP titulaires : 23 votes pour la CGT - 5 pour la cfdt - 4 blancs ou nuls**
- **les 2 DP suppléants : 27 votes pour la CGT - 3 pour la cfdt—2 blancs ou nuls**

FPH: Une Victoire éclatante et des résultats départementaux historiques !

La CGT obtient 51,25 % ! Pour la première fois de son histoire, le score de l'USD Santé 04 est supérieur à 50 % . La CGT Santé 04 devance FO de 20 points et la CFTD de 35 points .

**Ghislaine Roussel,
secrétaire générale USD 04 :**

« Ces élections se sont déroulées dans un climat social tendu et instable peu propice au débat d'idées. Les restructurations, le non renouvellement des contrats et la remise en cause des accords des 35 heures inquiètent les salariés et rendent difficiles leurs missions de réponse de qualité aux besoins des patients et résidents. Les comportements d'entraide et de solidarité sont occultés et la recherche de réponses individuelles favorise l'isolement et l'augmentation des risques psychosociaux.

Cependant des services publics forts restent un puissant facteur de cohésion sociale et de développement économique dans notre département rural car les services publics représentent 12 000 emplois dans les Alpes de Haute Provence.

Au plan départemental la CGT a renforcé sa 1ere place dans la FPH passant de 47,21 à 51,25 soit une augmentation de 4 points. Dans la FPH (fonction publique hospitalière), le taux de participation est d'environ 50%. Dans le 04, le taux de participation atteint 67%, ce qui est très satisfaisant. Toutes les actions menées par la CGT, ainsi que le travail de proximité considérable a certainement incité les agents à aller voter. En effet, la CGT Santé 04 obtient le meilleur score régional, et l'un des tous meilleurs scores au plan national. Plus généralement, nous avons défini une méthode de travail autour et au plus près des salarié(e)s en lien avec la syndicalisation.



Nous notons une progression significative du nombre de syndiqué(e)s : + de 20% d'augmentation des syndiqué(e)s en 2014. La qualité de la vie syndicale est au cœur de

toutes nos actions et a facilité notre déploiement.

Par exemple :

- *La rencontre des salariés (tournées de service de jour, de nuit)

- *Organisation d'heures d'informations syndicales et assemblées générales.

- *Mise en place de formation sur l'enjeu des élections ainsi que sur l'aspect technique,

- *Distribution de matériel électoral, tract, guides et gadgets..stylos, tours de cou.

- * Des heures syndicales avaient été gardées pour accueillir des nouveaux militants en renfort pour les 2 derniers mois. Cette stratégie a été plébiscitée par tous et a permis à des

syndiqués de découvrir l'envie de s'investir.

Cette dynamique associée à la prise en compte de la campagne électorale par l'UD et les UL, à partir du collectif interpro élections, a été un facteur de construction de liens. **Au-delà de la place de première organisation de la FPH dans le 04, cette campagne électorale a impulsé une énergie porteuse de perspectives pour cette nouvelle mandature : nouveau groupe de travail, nouveau module de formation, amélioration de l'accompagnement pour les élus et mandatés.** Dans la CGT, la nécessité de s'appuyer sur les fondamentaux, de faire vivre les statuts, les règles de vie, la charte des élus et mandatés sera le socle d'une construction solide pour l'avenir. La CGT a réussi à redonner espoir aux personnels en créant des avancées et des perspectives pour l'avenir. »



Jean-Claude Ghennaï, Aide-soignant, secrétaire général du syndicat CGT de l'hôpital de Manosque :

« Je tiens à remercier chaleureusement les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leurs voix nous plaçant encore une fois 1ere organisation syndicale élue à la majorité absolue avec près de 53% des voix.

Nous mesurons l'ampleur de leur confiance et donc de leurs attentes pour cette nouvelle mandature. La responsabilité que nous donnent les salarié(e)s est grande. Nous tiendrons nos engagements demain comme nous l'avons fait par le passé.

Nous sommes et resterons un syndicat fort et crédible au service des salariés...de tous les salariés. »

William Maury, infirmier psy, secrétaire général du syndicat CGT de l'hôpital de Digne :

« Cela fait environ un an que nous préparons les élections professionnelles. La campagne a été éprouvante parsemée de calomnies en tout genre. Nous avons élaboré un plan de travail et l'avons suivi au plus près. Le travail en équipe, notre présence au quotidien auprès des agents, l'énorme travail d'information que nous faisons ont permis de faire valoir la réalité de l'investissement de la CGT et de progresser dans de nombreuses CAPL en passant largement majoritaire dans certaines. Un nouveau syndicat est apparu: la CFDT. Si on peut penser qu'il nous a pris quelques voix, FO en a perdu pas mal. Nous restons second sur l'établissement mais avons bien réduit l'écart. Les élections sont finies mais nous poursuivons notre engagement, notre travail de fond. Les collègues au CHSCT ont fait un travail énorme lors de cette mandature, je leur souhaite d'avoir la même envie et la même détermination pour celle qui vient. Les politiques gouvernementales présagent malheureusement la casse du service public notamment celle des hôpitaux et va demander l'énergie de tous et toutes. Durant ce mandat faisant du « collectif » une priorité. »

Pascal Barnéoud, Aide soignant à la maison, de retraite Les Tilleuls à Oraison :

« Pendant un an nous avons travaillé à la mise en place d'une liste CGT pour les élections du 4 décembre. Je ne vous cacherais pas que ça n'a pas été facile puisqu'aucun syndicat n'était implanté sur le site. Avec de la patience, de la rigueur, et l'aide de l'USD Santé 04, nous sommes arrivés à déposer des listes. Nous avons réussi à convaincre les collègues de l'utilité d'avoir des représentants CGT au sein de l'établissement. Concernant les résultats, nous sommes agréablement surpris, puisqu'au delà du fait d'avoir réalisé un score de 100%, les chiffres de la participation sont très satisfaisants. En effet, la mobilisation des agents a été supérieure à 70%. J'ai envoyé un petit message à tous les agents pour les remercier du fond du cœur pour s'être investis dans ce scrutin électoral. Toutes ces bonnes nouvelles nous ouvrent de réelles perspectives, c'est maintenant qu'un réel travail de fond va débuter. Nous allons nous réunir dans les prochains jours pour discuter de certaines priorités qui commencent à se dégager. »

**Bénali Abdéladim dit "Dim", OPQ électricien, secrétaire général du syndicat CGT du C.A.S. de Forcalquier :**

« En un an, le syndicat CGT du CAS a été dissout puis a été reconstitué. Les trois quarts des membres du bureau sont partis et ont constitué un autre syndicat dans l'établissement. Nous sommes repartis quasiment à zéro en début d'année 2014. Beaucoup nous promettaient un score insignifiant. Nous étions tout de même quelques uns à y croire et à vouloir faire vivre au sein du CAS les valeurs collectives et de solidarité de la CGT. Malgré toutes les tentatives de déstabilisation, nous avons remporté les élections avec 57% des suffrages. Ces résultats sont vraiment exceptionnels. Je tiens, au nom de la CGT du C.A.S à remercier sincèrement tous les personnels qui ont fait confiance à notre syndicat qui a réalisé un score supérieur à celui de 2011. C'est une belle récompense après toutes les difficultés rencontrées, et tout le travail fourni pour remonter la pente. Le soutien sans faille de l'USD Santé a été déterminant. Tous ensemble nous honorerons la lourde responsabilité, que les salariés du C.A.S nous ont confiée. »

Le bulletin de salaire

Chaque mois dans cette rubrique vous trouverez les explications concernant votre bulletin de salaire

Pourquoi les différentes branches du régime général ?

L'organisation actuelle du régime général résulte de l'ordonnance de 1967 qui instaure la séparation de la sécurité sociale en branches autonomes : la branche maladie, la branche accidents du travail-maladies professionnelles, la branche retraite, la branche famille et la branche recouvrement

Pour le patronat séparer la sécurité sociale en branches c'est se permettre d'avancer sur des logiques budgétaires en lieu et place d'une réponse aux besoins.

De 1945 à 1947, il n'y avait qu'une seule caisse de sécurité sociale (si on met de côté les allocations familiales). Car dès l'origine, les caisses d'allocations familiales sont gérées à 50% des sièges pour les syndicats et 50% pour les patrons et professions libérales.

La définition de la Sécurité Sociale intégrait tous les risques dans un seul organisme y compris le chômage. C'est la raison pour laquelle la CGT s'est opposée à la création de l'UNEDIC.

De même pour les retraites complémentaires : plutôt que d'augmenter les cotisations sociales pour les retraites, le patronat a trouvé des syndicats pour diviser la classe ouvrière et l'affaiblir : création de caisses de retraites complémentaires à côté de la Sécurité Sociale.

Cette logique de division et d'éclatement se poursuit inexorablement et les dernières attaques contre l'universalité de la sécurité sociale sont le plafonnement de l'allocation famille et la complémentaire santé obligatoire

Présenté, avec force, comme un point positif, une victoire des syndicats signataires (CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA), en réalité la complémentaire santé obligatoire est une offensive insidieuse et dangereuse contre la sécurité sociale.

Une attaque contre l'universalité de la sécurité sociale

Tout d'abord, elle impose le principe d'une couverture sociale professionnelle obligatoire par branche professionnelle voire par entreprise. C'est une attaque claire contre le principe d'universalité de la sécurité sociale. C'est d'autant plus grave que le choix de l'organisme complémentaire est laissé à l'employeur. C'est un éclatement de la couverture santé.

Ce serait admettre que le remboursement à 100% par la sécurité sociale ne serait jamais envisageable. *Attention Depuis les années 2000 et la transposition des directives européennes, les complémentaires signifient les mutuelles mais aussi les assurances qui se retrouvent ensemble dans l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire)*

Cela instaure une différenciation des niveaux de prises en charge en fonction des branches d'activités voire des entreprises. Ce serait admettre que plus personne ne sera alors pris en charge de droit selon ses besoins indépendamment de ses moyens et que chacun sera couvert *obligatoirement* selon les moyens de son entreprise, sa branche ou son secteur d'activité. La couverture santé se déduira donc du rapport de forces social. C'est un recul phénoménal.

Les vrais gagnants : les assurances et les grandes entreprises

Le choix de l'organisme complémentaire fait l'objet d'une mise en concurrence, c'est une belle aubaine pour les assurances. La bataille sera rude pour les Mutuelles, d'autant que le pactole escompté a été calculé par le Medef lui-même à 4,3 milliards d'euros. Et cela, c'est sans compter les exonérations fiscales appliquées sur ce type de contrats collectifs dont les assureurs pourront se prévaloir. Actuellement, le coût de cette exonération fiscale s'élève à 2,5 milliards d'euros.

De plus, coté employeurs, la complémentaire sera l'occasion de négocier dans les propositions de tarifs, des réductions ou avantages sur les autres contrats des entreprises (voitures bâtiments etc), sur le dos des salarié-e-s bien évidemment dont la complémentaire santé deviendra de fait une variable d'ajustement Et cela casse la SOLIDARITE avec l'ensemble de la Population (Etudiants, chômeurs et retraités)

Le plafonnement des allocations familiales ouvre la voie d'une suppression de la cotisation sociale patronale d'allocations familiales

Le principe de cotisation sociale repose sur une double cotisation sociale patronale et salariale. Cette cotisation sociale n'est rien d'autre que du salaire et constitue le cœur de la répartition des richesses entre capital et travail.

Pourquoi les différentes branches du régime général ? (SUITE)

La cotisation sociale, en tant que salaire, ouvre en conséquence des droits sociaux Inaliénables aux travailleurs. C'est précisément parce que mon travail donne lieu à cotisation sociale que je justifie le bénéfice d'une prestation sociale.

Le plafonnement des allocations familiales entraîne une situation intenable socialement. Une partie (non négligeable) des travailleurs qui financent la branche famille via les cotisations sociales patronales (calculées sur leur salaire) et la CSG (qu'ils acquittent directement) sont exclue du bénéfice des allocations familiales alors Même qu'elle contribue à les financer.

Dans ces conditions, plus rien n'arrêtera le projet du MEDEF de supprimer les 5,4 % de cotisations patronales d'allocations familiales (lire le Figaro du 23 octobre 2014), car elles n'auraient plus aucun sens en termes d'ouverture de droits sociaux pour ces salariés. Comment, dans ces conditions garantir l'attachement à un système social de moins en moins généreux pour ceux qui le financent via leur salaire ?

Cet état de fait est d'autant plus criant que la plupart des prestations familiales sont d'ores et déjà placées sous conditions de ressources et ne bénéficient réellement qu'aux plus démunis.

Le « projet de 1945 » c'est un réseau de caisses uniques où TOUS les risques seraient pris en charge et L'ordonnance du 4 Octobre 1945, inscrit dans le droit, les garanties collectives nécessaires, leur financement et leur gestion, sur le principe que « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».



Retraités : c'est tellement vrai

Chérie je vais au travail

Attends! Avant il faut que je vérifie si ta couche a besoin d'être changée..



traduite par Humour Humour et Dérision



La CGT Santé 04 demande l'arrêt du projet de fusion des Centres d'appels 15: SAMU 04 et SAMU 05

Les urgences, de manière globale, connaissent une situation catastrophique qui induit de nombreux conflits sociaux. Le ministère, ainsi que l'ARS PACA doivent comprendre notre réclamation de négociations nationales et locales sur l'offre de soins en urgence dans les départements des Alpes de haute Provence et des Hautes Alpes.

Lors d'une rencontre le 11 décembre 2014 à la DGOS, au ministère de la santé, dans le cadre du mouvement des urgentistes, la situation des SAMU 04 et 05 a été abordée. Cependant, le manque de dialogue social couplé à une coercition, imposés par le ministère d'un regroupement n'est pas acceptable ni sur le fond ni sur la forme.

A cette occasion, la CGT a souligné que le courrier de la ministre était révoltant.

Dans sa réponse, la ministre stipule que la régulation n'est pas tenue à un lieu. Allégations ! Cela signifierait donc que la gestion des appels d'urgence pourrait être faite n'importe où, en Inde, en Afrique et sous-traitée comme les « Center Call » ?

Le SAMU n'est pas un centre d'appel qu'on peut délocaliser, il est un standard, ancré dans une réalité géographique car pour ceux qui organisent l'intervention d'urgence et les moyens, la connaissance du terrain reste capitale.

Mettre l'intelligence dans l'organisation et les moyens c'est promouvoir la mutualisation SAMU04, Pompiers proposée par les urgentistes.

Tous les acteurs locaux sont d'accord sur ce principe, y compris le Préfet (le représentant de l'Etat sur le territoire). Seule l'ARS, défend une position inacceptable, celle de l'insanité "fusion", commanditée par la Ministre de la santé.

Le 04 restera un département dans le nouveau schéma territorial qui doit également rester un département dans le cadre de la réorganisation globale. Pourquoi y soustraire le SAMU? Pourquoi ne pas mettre au débat cette orientation?

Les autorités publiques, en niant les réalités des territoires, accentuent les inégalités d'accès aux soins tout en bafouant le processus démocratique. Les décisions relatives aux territoires ne doivent pas être décidées à Paris.



Que fait-on, alors du consensus qui entérine la réorganisation qui doit se faire par territoire (le Département)? Nous réclamons une réorganisation locale du SAMU 04, dans le 04 .Le département des Alpes de Haute Provence est légitime dans cette élaboration sanitaire.

Les populations des zones rurales ne sont pas des « sous citoyens » qui n'auraient pas les mêmes droits et les mêmes possibilités d'accès aux soins que ceux des zones urbaines.